



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7426<sup>e</sup>** séance

Mardi 14 avril 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                            |
|--------------------|---|----------------------------|
| <i>Président :</i> | M <sup>me</sup> Kawar . . . . .                               | (Jordanie)                 |
| <i>Membres :</i>   | Angola . . . . .  | M. Lucas                   |
|                    | Chili . . . . .   | M. Barros Melet            |
|                    | Chine . . . . .   | M. Liu Jieyi               |
|                    | Espagne . . . . .   | M. Oyarzun Marchesi        |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M <sup>me</sup> Power      |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Churkin                 |
|                    | France . . . . .  | M. Delattre                |
|                    | Lituanie . . . . .  | M <sup>me</sup> Murmokaitė |
|                    | Malaisie . . . . .  | M <sup>me</sup> Adnin      |
|                    | Nigéria . . . . .   | M. Laro                    |
|                    | Nouvelle-Zélande . . . . .                                    | M. McLay                   |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | Sir Mark Lyall Grant       |
|                    | Tchad . . . . .   | M. Cherif                  |
|                    | Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .              | M. Ramírez Carreño         |

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/245, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

*S'abstiennent :*

Fédération de Russie

**La Présidente** (*parle en langue*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2216 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2216 (2015).

En février, le Conseil de sécurité a clairement fait comprendre qu'il prendrait d'autres mesures si les Houthis ne mettaient pas un terme à leurs actes d'intimidation et d'agression et à leur expansion. Comme leurs actions l'ont montré, les Houthis ont fait fi de cet avertissement. Le Royaume-Uni est par conséquent

favorable à l'intervention militaire menée par l'Arabie saoudite au Yémen à la demande du Président Hadi Mansour, mais au final, la solution à la crise doit être politique, et le Royaume-Uni appuie l'appel lancé dans cette résolution par la communauté internationale en faveur d'un processus politique sans exclusive.

Nous demandons à toutes les parties yéménites de participer de bonne foi au dialogue mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La résolution décide de sanctions contre les personnes qui ont choisi de ne pas le faire et qui continuent plutôt de déstabiliser le Yémen. Il n'est que juste que la communauté internationale accroisse le prix à payer pour leur comportement inacceptable.

Une solution politique au Yémen reste le meilleur moyen de contrer la menace croissante posée par des groupes terroristes tels qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique. Il est impératif que la communauté internationale ne perde pas de vue la menace croissante qu'ils posent. Une solution politique est aussi le meilleur moyen de mettre fin à la détérioration de la situation économique et humanitaire. Un accès libre et sans entrave des secours humanitaires est crucial. Le Royaume-Uni fournit un appui humanitaire supplémentaire au Yémen, et nous exhortons la communauté internationale à faire de même.

La sécurité et la stabilité du Yémen sont dans l'intérêt de tous les Yéménites et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait décidé d'agir aujourd'hui, et le Royaume-Uni continuera d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour appuyer une solution politique durable au Yémen.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2216 (2015), concernant le conflit au Yémen, car selon elle, cette résolution ne répond pas pleinement aux exigences dictées à la communauté internationale par la crise dans le pays.

Durant les consultations sur la résolution, il n'a pas été suffisamment tenu compte des propositions constructives de la délégation russe. La résolution évoque la nécessité d'une reprise des négociations entre les parties au conflit au Yémen, et exprime l'appui du Conseil à l'action menée par l'ONU à cet effet. Cependant, les auteurs ont refusé d'intégrer dans le texte les exigences sur lesquelles la Russie insistait, qui visaient toutes les parties au conflit, notamment

la nécessité d'un cessez-le-feu rapide et l'ouverture de pourparlers de paix. La résolution ne reflète pas assez les difficultés que les combats entraînent pour les civils yéménites et n'affirme pas suffisamment clairement la nécessité de mettre en place des pauses humanitaires régulières.

En outre, les dispositions de la résolution relatives à l'imposition de sanctions ne tiennent pas suffisamment compte de la situation réelle au Yémen. Nous insistons sur le fait que l'embargo sur les armes doit s'appliquer à tous. Chacun sait que de grandes quantités d'armes circulent déjà au Yémen. À cet égard, nous estimons nécessaire de souligner que la résolution adoptée aujourd'hui ne doit pas être utilisée pour provoquer une nouvelle escalade du conflit armé, ce qui aurait des conséquences extrêmement graves pour le Yémen mais aussi pour l'ensemble de la région.

Il est clair que le chaos qui règne actuellement au Yémen ne profite qu'aux organisations terroristes. Il n'y a pas d'autre option qu'un règlement politique pour sortir de la crise au Yémen. Nous espérons que l'ONU redoublera d'efforts pour relancer les pourparlers entre toutes les parties au conflit au Yémen. Il faut s'atteler sans délai à cette tâche, notamment en s'appuyant sur les documents déjà signés.

**M<sup>me</sup> Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis des mois, le Conseil de sécurité exige de manière claire et catégorique que les Houthis se retirent des bâtiments gouvernementaux, cessent les hostilités et reprennent le processus de transition politique convenu. Tout récemment encore, dans la déclaration présidentielle adoptée le 22 mars (S/PRST/2015/8), nous avons condamné les mesures unilatérales prises par les Houthis, qui mettent en péril la sécurité, la stabilité et l'unité du Yémen. Pour toute réponse, les Houthis, en étroite coordination avec l'ancien Président Ali Abdullah Saleh, ont intensifié leur campagne militaire, bombardé Aden et étendu leur offensive au sud. Ces agissements ont provoqué une violence et une instabilité généralisées qui menacent la sécurité et l'intégrité de la population yéménite, ainsi que la sécurité de la région.

C'est pourquoi les États-Unis appuient fermement l'adoption aujourd'hui de la résolution 2216 (2015), qui sanctionne les agissements des Houthis et de l'ancien Président Saleh, exige que les Houthis cessent leurs opérations militaires et appelle toutes les parties à revenir à la table des négociations. L'interdiction de voyager et le gel de tous leurs avoirs imposés à Ahmed Ali Abdullah Saleh et à Abdul Malik al-Houthi, ainsi

que l'embargo ciblé sur les armes, montrent que le Conseil de sécurité prendra des mesures contre ceux qui continuent de saper les efforts de réconciliation.

La résolution prend également acte des conséquences de la détérioration rapide de la situation humanitaire au Yémen. En réponse, la résolution réaffirme que toutes les parties doivent s'acquitter des obligations que leur impose le droit international humanitaire et les exhorte à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin, notamment en coopérant avec le Secrétaire général pour instaurer des pauses humanitaires. Le Conseil ne saurait ignorer les conséquences humaines de ce conflit.

Une transition légitime au Yémen ne sera possible qu'au terme de négociations politiques et d'un consensus entre tous les partis politiques fondé sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et les textes issus de la Conférence de dialogue national. L'ONU doit poursuivre ses efforts en faveur de la tenue de pourparlers pour trouver une solution de consensus à cette crise, et toutes les parties doivent s'engager à participer aux discussions. Il n'y a pas d'autre voie.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne appuie pleinement la résolution 2216 (2015) sur la situation au Yémen, présentée par la délégation jordanienne. Nous sommes certains que toutes les parties au conflit entendront clairement le message du Conseil de sécurité, qui contribuera ainsi à freiner l'escalade de la violence. Je tiens plus particulièrement à souligner l'appel au dialogue et à un règlement politique fondé sur le consensus. Un dialogue ouvert est le seul moyen de concrétiser les objectifs d'unité et de prospérité du Yémen auxquels nous aspirons tous.

Nous sommes par ailleurs convaincus que le plein engagement du Secrétaire général et de son équipe concourra à régler cette crise au plus vite et facilitera le retour à un processus de transition démocratique mené par les Yéménites.

Nous partageons l'inquiétude des autres membres du Conseil face à la crise humanitaire prolongée qui touche la population yéménite, d'autant que les affrontements armés ne peuvent que l'aggraver. Nous insistons de ce fait sur la nécessité de respecter les exigences formulées par le Conseil de sécurité dans cette résolution et les résolutions antérieures sur le Yémen.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de la transparence dans les négociations du Conseil

pour assurer une contribution constructive de ses 15 membres, ce qui nous permettra de parvenir au degré de consensus le plus élevé possible sur ce dossier et sur d'autres questions.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 2216 (2015), qui réaffirme l'attachement du Conseil à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen. La résolution appelle également les parties concernées à conclure au plus vite un accord de cessez-le-feu. En outre, elle demande clairement aux parties yéménites de régler leurs différends pacifiquement dans le cadre d'un dialogue et de négociations. La résolution est extrêmement importante pour le rétablissement de la stabilité au Yémen et la promotion d'un règlement politique du problème. La Chine est profondément préoccupée par l'évolution récente de la situation dans le pays. Si elles se poursuivent, les hostilités et l'anarchie chaos au Yémen plongeront non seulement la population yéménite au fond du gouffre, mais déborderont et auront des répercussions sur l'ensemble de la région. Il n'y a pas de solution militaire; les négociations politiques sont la seule issue.

La Chine appelle les parties concernées à œuvrer dans l'intérêt de la nation et du peuple yéménites, à avoir à cœur la nécessité de préserver la paix et la stabilité régionales et à respecter et appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015), afin de parvenir au plus vite à un cessez-le-feu. Par ailleurs, nous exhortons les parties à régler la crise par le dialogue politique sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, à rétablir l'ordre et la stabilité dans les meilleurs délais, et à promouvoir une transition politique sans exclusive menée par les Yéménites.

La Chine espère que toutes les parties, sur la base des exigences de la résolution, s'attacheront à régler les problèmes humanitaires sur le terrain en sécurisant et en facilitant l'acheminement d'une aide humanitaire et l'évacuation des ressortissants étrangers du Yémen. Les parties doivent également s'engager à assurer la protection et la sécurité des locaux et du personnel diplomatiques conformément aux normes internationales pertinentes. La Chine appuie le rôle de médiation que joue l'ONU dans la recherche d'une solution politique et appelle les parties à apaiser les tensions, à contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire et à jouer un rôle constructif dans le règlement politique de la

situation. La Chine est disposée à s'associer aux efforts acharnés que déploie la communauté internationale en faveur d'un règlement politique.

**M<sup>me</sup> Adnin** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de ma délégation aujourd'hui sur la résolution 2216 (2015), concernant la situation au Yémen. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, de la manière dont vous avez amené le Conseil avec succès à l'adoption de la résolution d'aujourd'hui. À cet égard, la Malaisie remercie le Conseil de coopération du Golfe (CCG) du rôle qu'il a joué auprès du Conseil de sécurité.

Il est à nos yeux fort regrettable que la détérioration de la situation au Yémen nous ait obligés à adopter la présente résolution. Les parties en présence au Yémen n'ont jamais semblé plus éloignées des mesures prometteuses qu'elles avaient prises en vue d'une transition pacifique. Aujourd'hui, les parties au conflit ne dialoguent plus, et la situation a dégénéré en véritable guerre.

La Malaisie tient à souligner que le succès d'une transition politique au Yémen repose sur la volonté politique de négocier des parties yéménites elles-mêmes. Mais faute de bonne foi, de l'engagement sincère et de la volonté politique qui sont nécessaires de toutes parts, toute négociation de cet ordre est vouée à l'échec. Néanmoins, la Malaisie tient à rendre hommage, dans le rôle qu'il joue à la tête du processus de négociation au nom de la communauté internationale et de l'ONU, à M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, pour les efforts qu'il déploie inlassablement afin de sauver le dialogue entre toutes les parties. Nous condamnons énergiquement les éléments perturbateurs de la transition démocratique au Yémen qui ne respectent pas les engagements antérieurs et dont l'incessante lutte de pouvoir qu'ils se livrent se fait au détriment de l'unité et de la stabilité du pays. Selon nous, ils ont, dans cette recherche effrénée de leurs intérêts à courte vue, trahi les espérances des Yéménites et leur aspiration à un avenir meilleur.

L'impudente attaque perpétrée le mois dernier par les milices houthistes, en collaboration avec les forces fidèles à l'ancien Président Ali Abdallah Saleh, contre le palais présidentiel du Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, à Aden, est tout simplement inadmissible. Face à un mépris aussi flagrant des différentes résolutions du Conseil de sécurité concernées, le Conseil doit s'acquitter de son devoir et de ses responsabilités en demandant aux parties de faire

preuve de retenue et de revenir à la feuille de route en vue d'une transition démocratique sans exclusive dans le pays. Pour ces raisons et pour d'autres encore, la Malaisie appuie la résolution 2216 (2015), notamment la disposition visant à étendre les sanctions ciblées aux auteurs de troubles au Yémen.

Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation constante de la situation humanitaire au Yémen en raison de l'escalade du conflit. Avant même le dernier regain de violence en date, 16 millions de personnes sur les 25 millions de citoyens que compte le Yémen nécessitaient une assistance humanitaire pour pouvoir satisfaire leurs besoins élémentaires. Mais la situation humanitaire, déjà désastreuse, a encore empiré, car la population doit désormais faire face à une grave situation d'insécurité alimentaire et au manque de services de base comme l'eau potable et les services de santé.

La Malaisie est profondément préoccupée par les informations qui nous parviennent des organismes humanitaires comme l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au sujet des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs efforts pour fournir une aide d'urgence et acheminer l'assistance humanitaire, et notamment les fournitures médicales, à ceux qui en ont besoin. Nous avons eu accès à des documents indiquant que des agents du CICR avaient été abattus alors qu'ils tentaient de recouvrer les corps de victimes laissées à l'abandon dans les rues à la suite d'affrontements militaires. L'UNICEF a également appelé l'attention sur le fait que des enfants continuent d'être tués, blessés, déplacés et exposés à des risques croissants de maladie à mesure que le conflit se poursuit au Yémen. Près d'un quart des personnes tuées lors du récent conflit étaient des enfants. Des écoles et des hôpitaux ont également été attaqués. Compte tenu de la dégradation de la situation sur le terrain, nous exhortons toutes les parties au conflit à s'efforcer par tous les moyens de protéger les civils de la violence, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les plus vulnérables dans toute situation de conflit armé. Nous appelons toutes les parties à se conformer au droit international, y compris le droit international humanitaire et des droits de l'homme.

La Malaisie se félicite des efforts de médiation entrepris actuellement par certains pays pour parvenir à une solution pacifique au conflit. Nous réitérons l'appel lancé dans la résolution 2216 (2015) à toutes les parties

yéménites afin qu'elles reprennent les négociations engagées sous l'égide de l'ONU en vue d'achever les phases finales de la feuille de route pour la transition démocratique du Yémen, sur la base de l'initiative du CCG et de son mécanisme de mise en œuvre, des résultats des travaux de la Conférence de dialogue national et de l'Accord pour la paix et un partenariat national. Nous sommes d'avis que cela reste la seule voie légitime conduisant à un Yémen démocratique, stable et sans exclusive, et nous n'aurons de cesse de soutenir le Yémen dans cet effort.

**M. Barros Melet** (Chili) (*parle en espagnol*) : Il est évident qu'il existe des interprétations différentes de la situation qui afflige le Yémen, mais nous sommes tous d'accord sur le fait que la violence nuit gravement à la population civile. C'est pourquoi nous nous félicitons que la version finale de la résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui (résolution 2216 (2015)) évoque la situation humanitaire en termes plus énergiques que ce qui était proposé à l'origine, et intègre la notion de pause humanitaire, comme le demandaient diverses institutions et organisations humanitaires. Cependant, la situation humanitaire ne pourra pas s'améliorer tant que la violence ne cessera pas et qu'aucun progrès ne sera fait dans le dialogue politique. C'est la raison pour laquelle nous appelons à la mise en œuvre rapide du cessez-le-feu prévu dans la résolution d'aujourd'hui. La poursuite du recours à la force éloigne toute possibilité de dialogue politique sans exclusive et durable.

Nous regrettons que le texte de la résolution ne comprenne aucune référence aux conséquences de la violence croissante sur les enfants, notamment le meurtre et la mutilation de mineurs, leur recrutement et leur utilisation dans les combats, qui se poursuivent, ainsi qu'aux obstacles entravant l'accès à l'éducation et aux hôpitaux, en violation des dispositions de la résolution 2143 (2014). Il s'agit là d'une dimension de la crise que nous ne pouvons ignorer.

Enfin, comme cela a été dit, mon pays estime qu'il importe que les processus de négociation soient transparents dès le début, et cela vaut pour tous les membres du Conseil.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a voté aujourd'hui pour la résolution 2216 (2015), dans la conviction de la responsabilité qui est celle du Conseil de sécurité dans la promotion d'un règlement pacifique négocié au conflit armé au Yémen. Nous rappelons qu'il



ne peut y avoir d'issue militaire au conflit qui frappe ce pays. La solution est politique, négociée et pacifique. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux démarches de médiation entreprises par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Jamal Benomar, pour aider les parties à parvenir à un accord de paix dans le cadre d'une transition politique. Ces efforts ont tout notre soutien.

Nous aurions espéré que la résolution d'aujourd'hui recoure à une formulation plus catégorique concernant la cessation des hostilités – et de tout type d'action militaire – au Yémen. L'engrenage de la violence a provoqué des pertes civiles, parmi lesquelles des femmes et des enfants. La recrudescence des affrontements a exacerbé la situation humanitaire déjà complexe que vit depuis plusieurs années ce pays arabe frère, où plus de 60 % de la population a besoin d'aide. La situation actuelle ne fait qu'empirer la situation déjà délicate et critique sur le terrain. Nous dénonçons les attaques d'hôpitaux et d'écoles qui violent le droit international humanitaire, et, à cet égard, nous appelons les parties à se conformer pleinement aux normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme afin d'assurer la protection des civils. De même, nous les exhortons à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux citoyens yéménites nécessitant d'urgence des vivres, des médicaments et d'autres services de base.

Nous réitérons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Les seuls bénéficiaires du conflit actuel sont les groupes terroristes d'Al-Qaïda et de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui prennent appui sur l'effondrement institutionnel et les discours sectaires pour atteindre leurs objectifs. Compte tenu de cela, il est essentiel de reprendre le dialogue et la négociation en vue de ramener la paix et la stabilité au Yémen. De même, nous appelons les États Membres à s'abstenir de prendre toute mesure risquant d'entraver la réalisation de ces objectifs.

Enfin, nous souscrivons à ce qu'ont dit d'autres délégations. Notre pays travaillera toujours de manière constructive au sein du Conseil de sécurité afin d'atteindre les objectifs proposés. Nous tenons toutefois à faire part de notre inquiétude concernant le processus de négociation, qui n'est pas suffisamment inclusif et restreint les discussions concernant les points figurant dans la résolution à un groupe d'acteurs, laissant à l'écart les autres membres non permanents du Conseil dont les propositions n'ont pas été examinées comme il se devait. Nous espérons que ce type de situation ne se

reproduira pas car cela nuit aux méthodes de travail de cet organe et compromet en particulier sa transparence et sa crédibilité.

**M<sup>me</sup> Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie a voté pour la résolution 2216 (2015) qui vient d'être adoptée et par laquelle la communauté internationale envoie un message énergique et fort nécessaire, à savoir que toutes les parties au Yémen doivent reprendre rapidement place à la table des négociations, relancer le processus de transition conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et mettre en œuvre les textes issus de la Conférence de dialogue national afin d'épargner la vie et les moyens d'existence des centaines de milliers de Yéménites touchés par les combats.

Comme nous le savons tous, la situation humanitaire au Yémen est dramatique : 16 millions de personnes, soit près d'un tiers de la population, ont besoin d'une aide humanitaire. Des centaines de civils ont été tués ou blessés à ce jour à cause du conflit et 100 000 civils ont fui leurs foyers.

La Lituanie souligne que la résolution exhorte toutes les parties à respecter strictement le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. L'aide humanitaire doit pouvoir être acheminée sans retard à ceux qui en ont besoin. Le Conseil est tenu de faire tout son possible pour empêcher que le Yémen ne tombe dans la spirale catastrophique de la guerre civile, des divisions confessionnelles et de l'éclatement. Le Conseil doit envoyer un message uni et clair : une solution politique peut être trouvée, la violence n'est pas la réponse, et ceux qui continuent de fomenter des troubles devront faire face à de lourdes conséquences. Nous pensons qu'un embargo sur les armes imposé aux auteurs de troubles et à leurs associés ainsi que la désignation du chef des Houthis, Abdul Malik al-Houthi, et de l'ancien chef de la Garde républicaine, Ahmed Saleh, enverront un message fort, à savoir que l'emploi de la violence pour faire obstacle à la transition pacifique en faisant fi des résolutions du Conseil de sécurité ne sera pas toléré.

En même temps, le Conseil doit veiller à ce que les sanctions, existantes et nouvelles, soient appliquées avec force et dans leur intégralité, par tous. Grâce à ses bons offices et à ses efforts de médiation, l'ONU a pu éloigner le Yémen du bord du gouffre. Nous ne devons pas oublier que le rôle de l'ONU demeure essentiel si nous voulons qu'une paix durable soit possible au Yémen.

**M. Delattre** (France) : Nous remercions la Jordanie d'avoir pris l'initiative de préparer et d'animer les négociations sur ce projet de résolution relatif à la situation au Yémen. La France a voté pour ce texte (résolution 2216 (2015)) et s'en est portée coauteur car il traite de la cause profonde de la situation actuelle. Cette cause est politique.

Il s'agit de la persistance de la rébellion houthiste à conduire au Yémen des actions de déstabilisation. Il s'agit du refus de cette milice de se conformer aux demandes du Conseil de sécurité – en particulier à sa résolution 2201 (2015) du 15 février et à sa déclaration présidentielle S/PRST/2015/8 du 22 mars – ainsi qu'aux différents accords négociés sous l'égide de l'ONU au cours des derniers mois, qu'elle n'a jamais respectés. Il s'agit, au fond, de la menace que les Houthis font peser sur l'unité, sur l'intégrité, sur la stabilité et sur la souveraineté du Yémen et dont seuls les terroristes, à commencer par Al-Qaida mais aussi depuis peu Daech, sortent gagnants.

Nous n'avons eu de cesse, depuis plusieurs mois désormais, d'indiquer aux perturbateurs de la transition politique que nous étions déterminés à exercer sur eux une pression croissante afin de les conduire à renoncer à leurs actions unilatérales et à revenir à la table des négociations. Ce message, que le Conseil uni a exprimé à plusieurs reprises, il était important que nous confirmions notre détermination à le mettre en œuvre dans les faits. C'est précisément ce que nous venons de faire en plaçant sous sanctions M. Abdul Malik al-Houthi et M. Ahmed Ali Abdullah Saleh, et en mettant en place un embargo sur les armes ciblé. Il en allait de notre crédibilité collective.

Ces sanctions, nécessaires, ne sont pourtant pas une fin en soi. Elles sont un instrument destiné à favoriser la réalisation d'un objectif politique. Une sortie de crise, une reprise du dialogue politique inclusif, un accord sur la formation d'un gouvernement d'union nationale et une relance, étape par étape, de la transition yéménite : voilà l'objectif politique que nous poursuivons. À cet égard, l'ONU a un rôle central à jouer. Son expertise et sa neutralité la rendent irremplaçable. C'est pourquoi nous appuyons le rôle de l'ONU au Yémen et plaidons pour une reprise du dialogue inter-yéménite sous son égide dès que possible.

Au regard de la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain, la France appelle également au respect du droit international humanitaire et à la protection des civils. Un accès libre et sans entrave de

l'assistance aux populations dans le besoin doit être garanti, comme le rappelle la résolution.

La France soutient l'approche constante qui a été celle du Conseil à l'égard du Yémen : soutien au Président légitime du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour; fermeté contre les perturbateurs; soutien aux acquis de la transition et aux institutions du Yémen; appel à un règlement politique inclusif qui seul permettra de répondre aux défis du pays; et lutte contre les groupes terroristes. Nous formons le souhait que cette approche produise sans tarder des résultats et savons pouvoir compter sur la détermination de l'ONU en ce sens. Nous appelons tous les acteurs concernés – parties yéménites, acteurs de la région, pays influents – à travailler résolument en ce sens à leurs côtés.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite que le Conseil soit maintenant en mesure de se mettre d'accord sur des mesures à prendre face au conflit au Yémen. Le processus qui nous a amenés à ce point a été compliqué et difficile et vous l'avez mené, Madame la Présidente, avec beaucoup de patience – je dirais même, avec une patience infinie.

Il est important que le Conseil soit uni face à cette crise et il importe tout autant que nous envoyions un message clair quant à la nécessité urgente de mettre fin aux hostilités et de relancer le dialogue et un processus politique sans exclusive, comme cela a déjà été décidé par le Conseil.

La résolution 2216 (2015) qui vient d'être adoptée impose des conséquences pour le non-respect de cette décision, et nous espérons que cela encouragera davantage les parties à retourner à la table des négociations pour que nous puissions réitérer et appuyer l'appel lancé dans cette résolution à la reprise du dialogue politique sous l'égide de l'ONU. Ce serait dans l'intérêt de toutes les parties et de la population yéménite qui souffre depuis longtemps. Cette fois, les parties doivent écouter.

Nous sommes également extrêmement préoccupés par la situation humanitaire au Yémen et les effets du conflit sur les civils, et nous reprenons à notre compte la demande faite dans la résolution à toutes les parties participant à des opérations militaires de s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Ce n'est pas un choix; c'est une obligation.

En l'absence de solution politique à cette crise, la situation humanitaire continuera de se détériorer. Nous exhortons donc de nouveau les parties à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et nous appuyons la demande faite au Secrétaire général de redoubler d'efforts en vue de faciliter l'instauration de pauses humanitaires.

La Nouvelle-Zélande participera activement au suivi des progrès faits en vue d'obtenir les résultats que nous devons tous rechercher au plan humanitaire.

**M. Cherif** (Tchad) : Comme c'est la première fois, Madame la Présidente, que je prends la parole en séance publique sous votre présidence, je voudrais féliciter votre pays, la Jordanie, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter, ainsi qu'à toute votre équipe, plein succès dans votre mission. Le Tchad vous assure de son soutien et de sa coopération constructive.

Le Tchad salue l'adoption de la résolution 2216 (2015) concernant le Yémen, dont la situation est profondément préoccupante, aussi bien au plan sécuritaire qu'humanitaire. Cette résolution traite des causes profondes du conflit. Le Tchad a voté pour cette résolution dans l'espoir de voir la communauté internationale joindre ses efforts à ceux des pays membres du Conseil de coopération du Golfe en vue d'éviter l'effondrement total du Yémen, qui pourrait constituer une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, le Tchad soutient les efforts des pays membres du Conseil de coopération du Golfe visant à rétablir la paix au Yémen. Dans cette optique, nous soulignons la nécessité d'une forte mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale pour mettre un terme à la dangereuse escalade du conflit et promouvoir les négociations en cours sous l'égide des Nations Unies dans le respect de la légitimité incarnée par le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2201 (2015).

Le Conseil de sécurité doit envoyer un message clair et ferme à toutes les parties yéménites, en particulier les Houthis, pour les appeler à cesser immédiatement la violence et à respecter la transition démocratique, conformément à l'Accord pour la paix et un partenariat national, ainsi qu'aux décisions émanant de la Conférence de dialogue national et l'accord relatif à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son

mécanisme de mise en œuvre. Il n'est pas acceptable qu'une milice armée utilise la violence pour saper les acquis du dialogue national et porter atteinte à la légitimité constitutionnelle.

Pour conclure, le Tchad rappelle à toutes les parties au conflit leurs obligations de respecter le droit international humanitaire et d'éviter de prendre pour cible les hôpitaux, les écoles, les infrastructures, les camps de réfugiés et de personnes déplacées.

**M. Laro** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria est profondément préoccupé par la détérioration de la situation politique, de la sécurité et de la situation humanitaire au Yémen. Nous l'avons affirmé à maintes reprises, la crise que connaît le Yémen ne peut pas être résolue par des moyens militaires. La seule voie vers une paix et une stabilité durables au Yémen passe par la négociation et le dialogue. Nous demandons à toutes les parties concernées au Yémen de reprendre le processus politique conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, ainsi qu'aux résultats de la Conférence de dialogue national à laquelle toutes les parties ont participé. Notre souhait est de voir, dans un avenir très proche, un Yémen pacifique, prospère, uni et stable, où toutes les communautés vivent ensemble en harmonie. Nous espérons que la résolution 2216 (2015), que le Conseil de sécurité vient d'adopter, conduira à un règlement rapide et permanent de la crise au Yémen.

**M. Lucas** (Angola) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté pour et appuie pleinement la résolution 2216 (2015), dont la nécessité a été dictée par les mesures unilatérales prises par les Houthis, qui ont compromis ce qui semblait être un processus politique de transition prometteur au Yémen. Nous espérons que la résolution contribuera à un processus de paix digne de ce nom au Yémen et permettra de surmonter l'immense crise humanitaire qui sévit dans le pays.

Nous saluons les efforts déployés par la Jordanie et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour que le Conseil de sécurité adopte cette résolution en vue d'un règlement politique fondé sur l'Initiative du CCG, qui reste le seul cadre pour la reprise du processus politique. Nous comptons que les auteurs de troubles seront traités comme le prévoit la résolution.

Nous sommes fortement préoccupés par la multiplication et l'ampleur des attaques commises par les terroristes d'Al-Qaida, qui représentent un danger mortel pour la paix et la stabilité futures du pays. Nous



en appelons à toutes les parties au conflit pour qu'elles reprennent les négociations et soutiennent les efforts de médiation de l'ONU en vue de relancer le processus politique de transition pour un avenir placé sous le signe de la paix et de la stabilité au Yémen.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Jordanie.

La Jordanie se félicite de l'adoption de la résolution 2216 (2015), que nous avons présentée aujourd'hui. Elle reflète le désir de la Jordanie de voir la paix et la stabilité réinstaurées au Yémen dans les plus brefs délais. Les pratiques irresponsables des Houthis et de ceux qui les appuient, et la poursuite de leurs mesures unilatérales et leur refus de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité ont obligé le Conseil à adopter une résolution au titre du Chapitre VII de la Charte, laquelle interdit d'armer un groupe de personnes qui s'adonnent à des actes qui portent atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Yémen.

Pour montrer sa détermination à recourir au régime de sanctions pour dissuader quiconque coupable de participation à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Yémen, le Conseil a imposé une interdiction de voyager et un gel des avoirs à Abdulmalik al-Houthi, le chef des Houthis, et à Ahmed Ali Abdullah Saleh, en plus d'un embargo sur les armes à eux et à tous ceux qui les soutiennent ou sont guidés par eux.

Compte tenu de l'importance que nous attachons au dialogue et au règlement de la crise politique yéménite, la résolution prie le Secrétaire général d'intensifier ses efforts de bons offices afin de permettre la reprise de la transition politique, comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national. Nous appelons toutes les parties au conflit à se rendre à Riyad pour une conférence de paix sur le Yémen, à l'invitation du Président yéménite, dont la légitimité est réaffirmée aujourd'hui par le Conseil, qui lui aussi exprimé son appui.

En vertu de la résolution 2216 (2015), le Conseil cherche à mettre fin à la violence au Yémen en créant les conditions à cette fin, en tête desquelles figure le respect par les Houthis des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution d'aujourd'hui qui exige, entre autres, que les Houthis, immédiatement et sans conditions mettent fin au recours

à la violence, retirent leurs forces de toutes les zones dont ils ont pris le contrôle, déposent toutes les armes supplémentaires qu'ils ont saisies de l'armée et d'autres institutions chargées de la sécurité, et s'abstiennent de toute provocation ou menace envers les États voisins.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la résolution salue les mesures prises en vue de permettre aux États et organisations internationales concernés d'évacuer du Yémen leurs civils et leur personnel, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation, y compris, au besoin par l'instauration de pauses humanitaires, en coordination avec le Gouvernement yéménite.

Nous réaffirmons également que les souffrances humaines que connaît le Yémen ont atteint un pic du fait que les Houthis ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité et ne répondent pas aux appels lancés par la communauté internationale et la Ligue des États arabes, ce qui a torpillé la transition politique et aggravé la situation humanitaire et en matière de sécurité du Yémen.

L'adoption par le Conseil de cette résolution au titre du Chapitre VII de la Charte envoie un signal très clair et très ferme aux Houthis, à leurs partisans et à tous ceux qui essaient de menacer la paix et la stabilité au Yémen, et constitue un appel à toutes les parties pour qu'elles la mettent en œuvre avec sérieux. Le Conseil de sécurité est prêt à prendre des mesures supplémentaires si les parties yéménites ne mettent pas en œuvre cette résolution ou la résolution 2201 (2015).

Enfin, la détérioration de la situation humanitaire et politique au Yémen constitue une menace grandissante pour la région et les États voisins. Il est indispensable que la communauté internationale et le Conseil de sécurité prennent en compte les répercussions possibles pour la région, et que nous continuions d'écouter les inquiétudes exprimées par les pays membres du Conseil de coopération du Golfe. Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

**M. Alyemany** (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, des efforts que déploie la délégation jordanienne sœur au sein de cette importante instance internationale pour résoudre les problèmes qui touchent la région arabe, et en particulier mon pays, le Yémen. La résolution 2216 (2015) adoptée aujourd'hui par le

Conseil de sécurité est une preuve tangible du sérieux de la communauté internationale et de la détermination du Conseil de sécurité à faire front commun et à se tenir aux côtés du peuple yéménite pour l'aider à réaliser son aspiration légitime à un État de droit, où la dignité humaine et l'égalité citoyenne sont respectées, un État démocratique, fédéral et pacifique.

Alors que le Conseil vient d'adopter une nouvelle résolution globale traitant de la crise au Yémen dans toutes ses dimensions, je voudrais revenir quelque temps en arrière, plus précisément à la fin du mois de janvier 2013, pour rappeler la visite que les membres du Conseil ont effectuée au Yémen et les entretiens qu'ils ont eus à cette occasion avec le Président Mansour Hadi Mansour et les membres du Gouvernement. Cette visite historique du Conseil de sécurité – qui a suivi celle du Secrétaire général – avait confirmé l'attachement du Conseil à la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, des résultats de la Conférence de dialogue national et de ses propres résolutions en la matière. Elle fut aussi l'occasion d'inciter l'ensemble des parties yéménites à poursuivre le processus de transition politique pacifique au Yémen.

Mais tandis que le peuple yéménite, avec le soutien de la communauté régionale et internationale, accélérât la cadence afin de mener le processus historique de transition à son terme – et il n'était pas loin d'y parvenir grâce à la présentation d'un projet de constitution d'un État fédéral et de divers cadres législatifs ainsi qu'aux élections qui étaient sur le point de se tenir –, les putschistes, eux, s'employaient activement à préparer leur coup contre ce nouvel État que tous les Yéménites appelaient pourtant de leurs vœux, s'en prenant à la légitimité constitutionnelle de l'institution présidentielle, laquelle constituait de fait un obstacle à leur projet destructeur.

Alors que l'ensemble de la population yéménite était animé par un sentiment de réconciliation et de fraternité suscité par la Conférence de dialogue national et aspirait à édifier un État uni et pour tous, sans coercition ni hégémonie, les putschistes, manipulés par Téhéran et mus par une vision confessionnelle, ont commencé par prendre Dhamar, avec l'aide des milices houthistes et des partisans de l'ancien Président Saleh. Leur intention de procéder à une épuration confessionnelle insensée est alors devenue manifeste, et le Gouvernement n'a eu de cesse de mettre en garde

contre ce projet, ainsi que contre les graves dangers qui pesaient sur le tissu national et social yéménite.

Puis la dynamique putschiste a franchi un stade supérieur lorsqu'ils s'en sont pris à la légitimité du Président élu prétendant la remplacer par la leur, ce que le peuple a rejeté dans toutes les provinces de la République. Des millions de personnes sont descendues dans la rue à Sanaa, Taiz, Ibb et Aden pour affronter, la poitrine nue, les balles des putschistes barbares. Ces derniers et leurs partisans ont poursuivi le Président jusqu'à Aden dans le but de lui ôter toute légitimité et d'asseoir leur coup d'État. Le Président s'est donc vu contraint de chercher asile dans un pays voisin et de demander, comme l'y autorisent ses prérogatives constitutionnelles, aux pays frères et amis de protéger le peuple yéménite et l'intégrité de son territoire, en application de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La réponse des pays frères du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en tête desquels le Royaume d'Arabie saoudite, a été à la hauteur de la responsabilité politique historique et du sort commun qui nous lie. Ils ont pris fermement position en faveur de la légitimité constitutionnelle et exprimé leur rejet de toute ingérence de l'Iran – par le biais de ses agents locaux – dans les affaires du Yémen.

Les putschistes ont agi sans tenir compte des réalités historiques et géostratégiques, de la proximité des pays de la région et des liens sociaux et culturels qui unissent le Yémen à ces pays. C'est le lieu pour moi de réaffirmer que le peuple yéménite n'oubliera jamais le soutien que lui ont apporté les frères d'Arabie saoudite et des autres pays du CCG en cette période difficile. On ne peut que rendre hommage à ceux qui ont vaillamment résisté à Aden ainsi qu'à ceux qui ont dit non au coup d'État à Sanaa, à Al-Dhale, à Taiz, à Cheboua, à Beida, à Mareb, à Ibb et partout ailleurs au Yémen, et se sont levés comme un seul homme contre les suppôts de la mort, du crime, de la destruction et de la vengeance.

Dès le lancement de l'opération « Tempête décisive », le Gouvernement yéménite a placé la situation humanitaire au centre de ses préoccupations. Sur instruction directe du Président de la République, nous avons travaillé en coordination avec les forces de la coalition et les organismes de secours humanitaires pour gérer les énormes quantités d'aide envoyées par les pays frères du CCG, et pris de toute urgence les mesures qui s'imposaient pour atténuer les souffrances endurées par le peuple yéménite dans les différentes régions du pays et fournir secours, produits alimentaires,

médicaments et équipements médicaux, évacuer les blessés vers les hôpitaux des États du Golfe, suivre la situation de nos ressortissants bloqués dans les aéroports des pays voisins et les rapatrier. Cet effort humanitaire se poursuit avec l'aide des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Croix-Rouge internationale et des organisations humanitaires non gouvernementales. En ce moment même, le Ministre des affaires étrangères, sur instruction de l'autorité politique, se trouve à Djibouti pour organiser les opérations de secours, puisque c'est ce pays qui sert de centre de transit de l'aide humanitaire internationale destinée au Yémen.

Parallèlement, le Gouvernement yéménite s'emploie à trouver une issue à la crise que connaît le Yémen depuis le coup d'État du 21 septembre dernier. Les consultations et le dialogue se poursuivent entre les différentes forces politiques yéménites dans diverses capitales des pays du Golfe, à commencer par Riyad. La décision qu'a prise hier le Président de la République de nommer M. Khaled Mahfoud Bahah Vice-Président de la République revêt une grande importance, puisqu'il s'agit d'une mesure allant dans le sens du rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Yémen et du retour des parties yéménites à la table de négociation afin de mettre en œuvre les résultats du dialogue national et de mener à bien la transition politique pacifique au Yémen.

Le règlement de la crise au Yémen passe par le dialogue – et par le dialogue seulement – ainsi que par l'abandon de la logique du harcèlement et du soulèvement contre la légitimité constitutionnelle. Ce n'est que lorsque les putschistes mettront fin à leur soulèvement

et se conformeront aux dispositions de la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter que nous pourrions tous ouvrir le grand chantier de la reconstruction du pays et du renforcement de ses capacités. Nous travaillerons également avec nos frères du Conseil de coopération du Golfe à la mise en place d'une institution de sécurité régionale, au sein de laquelle le Yémen sera un membre actif et un facteur de stabilité, de développement et d'appui pour ses frères de la région du Golfe.

En conclusion, je ne peux que remercier infiniment tous les membres du Conseil qui se sont toujours tenus aux côtés du peuple yéménite et de la légitimité constitutionnelle du pays, incarnée par le Président de la République, M. Mansour Hadi Mansour. Je tiens aussi à remercier nos frères du Conseil de coopération du Golfe, à commencer par le Royaume d'Arabie saoudite, auxquels nous sommes liés par une même destinée et un partenariat éternel. Je remercie en particulier le Serviteur des deux Lieux saints, S. M. le Roi d'Arabie saoudite pour son soutien authentique à notre pays. Je remercie en outre le Secrétaire général de ses efforts sincères à l'appui du processus de transition politique pacifique dans mon pays. Nos remerciements vont enfin à nos frères du Royaume hachémite de Jordanie et à l'Ambassadrice Kawar, Représentante Permanente de la Jordanie. C'est un honneur que de la voir présider le Conseil de sécurité et représenter tous les Arabes en ces temps difficiles de l'histoire de notre région.

*La séance est levée à 11 heures.*